



Le bureau est petite rue Longue, n° 1.

Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

Prix: cinq centimes.

N° 60.

LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Première séance du conseil municipal de Lyon. — affaires d'Italie. Capitulation de Vicence. — Lettre du citoyen Louis Bonaparte. — Nouvelles de Genève. — Actes officiels. — Nouvelles de Paris. Sortie des représentants de l'Assemblée nationale. Débarquement de 5,000 Suédois. — Evénement de Guéret. — Coup de feu à Nîmes. — Assemblée nationale, discours de Pierre Leroux. — Nouvelles locales. Les ateliers nationaux. — Lettre au petit-fils du père Duchêne.

Lyon, le 21 juin 1848.

Hier, a eu lieu la première séance du conseil municipal, présidé par M. Grillet, 1^{er} adjoint. Après avoir prononcé un discours très-convenable, il a mis aux voix la nomination de deux secrétaires, opération qui a été faite au scrutin secret. M. Vachez a obtenu 34 voix. M. Fayolle, secrétaire-adjoint. M. Piatton demande s'il peut faire partie du conseil, dont son beau frère, M. Rave, fait déjà partie. On lui a répondu que non : la section du Lycée aura par conséquent un autre conseiller municipal à élire. M. Dervieu opte pour la section d'Orléans ; il reste donc à élire un conseiller a nommer dans la section de l'Hôtel-de-ville.

On procède à la nomination d'une commission pour les intérêts publics ; sont nommés MM. Bouchardy, Bredin, Chavent, Chippier, Ducarre, Edant, Grillet, Metra, Morel, Morlon, Ravu, Reguy. Pour les finances, sont nommés : MM. Bonardel, Briandas, Dervieu, Fayolle, Fraisse, Graogé, Hobitz, Noailly, Pain, Pitiot-Collet, Prost, Revell, Ricard.

Contencieux : MM. Bacot, Hodioux, Morellet, Pailleron, Sériziat, Vachez, Loysou.

MM. les adjoints se sont répartis les fonctions ainsi qu'il suit : M. Grillet, beaux-arts, bibliothèque, Jardin-des-Plantes, garde nationale.

M. Fraisse, octroi, théâtre.

Briandas, contributions, stationnement des voitures publiques, vidanges.

Ricard, état civil, recrutement.

Pain, idem.

Chippier, police municipale, voirie, nettoyage.

Bonardel, police des ports, crochetages, éclairage.

Bacot, police de sûreté.

Edant, subsistances, boulangerie, garde municipale, pompiers.

Affaires d'Italie.

On lit dans *Il Risorgimento*, du 17 juin :

« Les défenseurs de Vicence se sont vivement prononcés pour la résistance et se sont opposés tant qu'ils ont pu à la signature d'aucun traité. Ils voulaient que la bannière rouge fût substituée à la blanche qui avait été arborée, offrant, tous les suisses en tête, de courir sur l'ennemi à la baïonnette. Mais l'inutilité d'une plus longue résistance fit bientôt sentir et le général traita d'une capitulation honorable. Le garnison est sortie le 11 avec tous les honneurs de la guerre, c'est-à-dire, avec armes et bagages se dirigeant du côté de Rovigo. »

— On dit qu'à Trente et dans le Tyrol un commencement d'insurrection a éclaté. Les Autrichiens qui gardaient le Caflaro se sont retirés dans l'intérieur du Tyrol.

— Une correspondance du *Sémaphore*, Naples 13 juin, annonce que la division Nunziante, débarquée à Pise, a été battue près de Monteleone. Nunziante, qui était à l'arrière-garde, s'est réfugié et retranché, avec les débris de sa troupe, dans une villa ; mais, ayant été battu une seconde fois, il a été fait prisonnier et envoyé en cadeau aux Messinois. Reggio est en pleine insurrection ; les troupes se sont retirées dans les châteaux de Reggio et de Scilla.

Les Siciliens sont débarqués en Calabre. Six provinces sont en pleine insurrection, savoir : les trois Calabres, la Basilicate et les deux Pouilles, ou Bari et Lecce.

Les Abruzzes ont aussi commencé l'insurrection. Là se trouvent le fameux Roméo et autres.

— On lit dans une autre correspondance particulière du *Sémaphore* :

Naples, 14 juin.

Aujourd'hui l'état de siège a été levé ; mais hier, nous avons couru un grand danger. Ferdinand, d'accord avec le secrétaire-général de la police, avait préparé une émeute de lazzaroni pour détruire la constitution et avoir le prétexte de bombarder la ville. L'ambassadeur français a découvert la trame, et les lâches ministres ont eu cette fois le courage de protester contre ce projet infernal du roi.

Hier, après les nouvelles de Calabre, le roi, ayant appris l'insurrection de Salerne, où ses troupes ont été battues, a fait offrir :

- 1° La constitution de 1820 ;
- 2° La remise des forts entre les mains de la garde nationale, rappelee telle qu'elle était le 14 mai.
- 3° La reconstitution entière de la chambre des députés.

En attendant, Ferdinand a fait embarquer hier, sur le *Polyphème*, ses chevaux, ses équipages, etc.

Le prince D. Louis, son frère, celui qui avait fait fusiller au château les 27 prisonniers de la garde nationale, a quitté la ville pour toujours.

On lit dans la *Revue de Genève* de samedi 17 :

« On dit que la nouvelle est arrivée avant hier au vorort que le territoire suisse avait été violé par un corps considérable d'Autrichiens. La diète devait recevoir des communications à cet égard vers midi. Les uns prétendent que l'affaire est sérieuse, les autres que cette affaire ressemble à celle sous le prétexte de laquelle on a, le mois dernier, convoqué la diète à l'extraordinaire, et qui, au fait, n'eut d'autre résultat que de faire prendre à cette autorité des mesures contre les corps de volontaires qui voulaient se rendre en Lombardie, mesure qui était bien peu en rapport avec l'objet de la convocation. »

« A l'instant du départ du courrier de Berne, la nouvelle s'expliquait ; on prétendait que le corps autrichien n'avait pas encore pénétré sur le territoire suisse, mais qu'il venait d'être obligé de battre en retraite devant les Italiens, et qu'un craignait qu'il n'empruntât notre territoire pour se retirer. »

Lettre du citoyen Louis Bonaparte.

La pièce suivante a été affichée le 15 juin sur les murs de Paris :

Aux électeurs des départements de la Seine, de l'Yonne, de la Sarthe, et de la Charente-inférieure,

« Citoyens, vos suffrages me pénètrent de reconnaissance. Cette marque de sympathie, d'autant plus flatteuse que je ne l'avais point sollicitée, vient me trouver au moment où je regrettais de rester inactif, alors que la patrie a besoin du concours de tous ses enfants pour sortir des circonstances difficiles où elle se trouve placée. »

« Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai remplir : nos intérêts, nos sentiments, nos vœux sont les mêmes. Enfant de Paris, aujourd'hui représentant du peuple, je joindrai mes efforts à ceux de mes collègues pour rétablir l'ordre, le crédit, le travail, pour assurer la paix extérieure, pour consolider les institutions démocratiques, et concilier entre eux des intérêts qui semblent hostiles aujourd'hui, parce qu'ils se soupçonnent et se heurtent au lieu de marcher ensemble vers un but unique, la prospérité et la grandeur du pays. »

« Le peuple est libre depuis le 24 février ; il peut tout obtenir sans avoir recours à la force brutale. Raillons-nous donc autour de l'autel de la patrie, sous le drapeau de la République, et donnons au monde ce grand spectacle d'un peuple qui se régénère sans violence, sans guerre civile, sans anarchie. »

« Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement et de mes sympathies. »

Londres, le 11 juin 1848.

Louis-Napoléon Bonaparte.

Actes officiels.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'Assemblée a adopté, La commission du pouvoir exécutif promulgue le décret dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. Pendant toute la durée de son mandat, aucun membre de l'Assemblée nationale ne pourra, si ce n'est par suite d'un concours ou de l'élection, devenir fonctionnaire public salarié, ni, s'il est déjà fonctionnaire, obtenir d'avancement ou toucher aucun traitement d'activité, de non-activité, de disponibilité, de retraite quelconque adhérente à ses fonctions. Cependant les officiers des armées de terre et de mer pourront recevoir l'avancement par ancienneté auquel ils auront droit en vertu des lois des 14 et 20 avril 1832.

Art. 2. Les interdictions précédentes ne s'appliqueront pas aux fonctions de ministres, de préfet de police, de préfet de Paris, de commandant supérieur de la garde nationale de la Seine, de procureur-général près la cour d'appel de Paris. Toutefois les citoyens investis de ces fonctions ne pourront cumuler avec les traitements qui y seraient attachés l'indemnité affectée au représentant.

Art. 3. Il est interdit à tout autre membre de l'Assemblée nationale de faire abandon de l'indemnité que la nation lui alloue.

Art. 4. Les membres de l'Assemblée nationale constituante pourront être chargés par le Gouvernement de la République de missions extraordinaires et temporaires à l'intérieur et à l'étranger. Les dispositions de l'art. 2 relatives au cumul leur seront applicables.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 juin 1848.

Bulletin parisien.

Hier, la tranquillité générale n'a pas été profondément troublée. Cependant, la situation de Paris n'est pas encore bien rassurante. Des groupes nombreux stationnaient sur la place de la Concorde et de chaque côté du pont. Lorsque les représentants sortirent du palais législatif, ils furent assaillis par des huées et des vociférations. La multitude s'écriait : Rendez-nous vos vingt-cinq francs et vos vingt sous de buvette ! Les mêmes cris, les mêmes démonstrations se renouvelaient à mesure que d'autres députés sortaient. Les cris de *vive Napoléon* étaient proférés. De nombreuses arrestations ont été faites.

Les scènes sanglantes de Guéret et les rapports que l'on a reçus sur la situation du midi de la France ont jeté dans les esprits une profonde tristesse. L'inquiétude s'accroît, et chacun demande quelle sera l'issue d'une crise qui ne peut plus se prolonger.

— Le paquebot à vapeur *Amsterdam*, arrivé directement de Copenhague dans le port de Havre, le 15 du

courant au matin, annonce que 5,000 Suédois avaient débarqué en Frönje; ils précédaient un corps de 4,000 Norwégiens, qui devaient également venir au secours du Danemarck.

Il y a près de 130 navires Lubeckois, Hambourgeois, Prussiens, actuellement détenus dans le port de Copenhague; les équipages ont été mis à bord des pontons.

D'une autre part, on apprend par une lettre d'Eleneur, que le consal russe en cette ville, a fait savoir à ses nationaux que tous les navires, ayant à bord des marchandises pour compte russe, pourraient librement passer le Sund.

— Nous apprenons que M. Thiers a opté pour le département de la Seine.

— Par arrêté du 16 juin courant, le ministre de l'instruction publique et des cultes a nommé boursier de l'Etat, à pension entière, au lycée Monge, le jeune La kanal (Joseph-Hippolyte), fils d'un ancien membre de la convention, de l'Institut, et qui est mort sans laisser aucune fortune.

— La nouvelle de l'établissement de la république en France, est parvenue le 17 avril à Gorée. Le 19 au matin, Le contre-amiral commandant l'escadre des côtes orientales d'Afrique, après s'être entendu avec le commandant particulier de Gorée, a fait proclamer la république à bord de tous les bâtiments présents sur la rade, qui se sont pavés et ont tiré une salve de 21 coups de canon. Le 23 et le 25 avril, deux bâtiments sont partis pour aller annoncer les événements de février aux comptoirs et aux nombreux croiseurs échelonnés sur la côte depuis Gorée jusqu'au Gabou.

L'esprit d'ordre et de discipline continue de régner sur tous les bâtiments de l'escadre.

ÉVÉNEMENTS DE GUÉRET.

Une lettre de de Guéret (15 juin), publiée par la Presse, donne quelques détails sur le conflit qui a ensanglanté cette ville. Plusieurs habitants des campagnes s'étant refusés à payer l'impôt des 45 centimes, la force armée a dû venir en aide aux agents du fisc; quatre paysans ont été arrêtés et emmenés à Guéret. Cette nouvelle s'étant répandue, le tocsin a été sonné dans les communes environnantes et une masse considérable de paysans est descendue sur Guéret, afin de délivrer les prisonniers.

Pendant ce temps, le rappel battait dans la ville, la garde nationale, au nombre de 400 hommes, était réunie sur la place; à trois heures, cette milice s'est trouvée en présence des insurgés; les pourparlers commencèrent, mais bientôt, un coup de fusil parti de leur côté, donna le signal d'une décharge qui leur tua une quinzaine d'hommes. La panique s'étant mise dans leurs rangs, la gendarmerie acheva leur déroute.

Dépendant l'affaire ne paraît pas être terminée, car la lettre à laquelle nous empruntons ces détails ajoute par P. S. que le rappel continue à battre dans la ville.

Cette même lettre attribue à l'incapacité du préfet la responsabilité de ces événements.

La ville de Nîmes est dans un état d'effervescence qui doit faire craindre pour sa tranquillité. Le 15 juin des coups de feu ont été tirés dans la partie de la ville qui s'étend depuis la place de la Bouquerie jus qu'à l'église St-Charles, à la suite d'une collision entre un agent de la force publique et des groupes sortis des bourgades. On craint une collision plus sérieuse.

Le même jour des groupes ont parcouru la ville et ont poussé à plusieurs reprises les cris de vive l'empereur! Le Courrier du Gard affirme que ces cris sont exclusivement proférés par ceux qui se sont déclarés républicains de la veille.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 17 juin.

M. Pierre Leroux. Quand j'ai signalé les faits qui se sont passés dans un département, je croyais appeler l'attention sur un sujet qui en était digne. Maintenant que ces faits sont connus, on jugera s'ils méritaient d'être signalés.

Mais on a pris occasion de ma présence à la tribune pour s'élever contre un homme uniquement inspiré de l'amour des hommes et de la paix. Je crois qu'il faut que cet homme réponde pour que ses intentions ne soient pas méconnues.

M. le ministre m'a dit que, par délicatesse personnelle, j'aurais dû m'adresser à lui avant de porter ces faits à la tribune. Si j'ai commis une inconvenance, je le regrette... Je ne suis pas très au courant des délicatesses parlementaires, auxquelles je suis à peine initié.

Cela expliqué, je dis maintenant que je suis content d'avoir provoqué la promesse qui nous a été faite de la présentation d'un projet de loi sur l'agriculture. Depuis trois mois l'agriculture est l'objet de toutes mes préoccupations; depuis trois mois je me dis qu'il n'y a qu'une seule mesure à prendre pour sauver la situation faite à la France, et cette mesure doit concerner l'agriculture; c'est qu'en effet, dès le lendemain du 24 février, il fallait penser à la nourriture du peuple.

M. Flocon, ministre de l'agriculture et du commerce. Le pain n'a jamais été à si bon marché.

M. P. Leroux. Je ne nie pas le bon marché, mais tous ceux qui connaissent les statistiques de la consommation en France savent qu'une partie de ses habitants ne mangent pas de pain. (Nombres dénegations.) Dans le département de la Creuse, en ce moment, il est constant qu'on ne mange pas du véritable pain, et pendant la disette de l'année dernière, beaucoup en ont manqué, là et ailleurs. Quant à la viande, il n'y a pas en France plus de dix

millions d'habitants qui en mangent. (Nouvelles dénégations.) J'en tire la conséquence, et cela est certain, qu'en tenant compte du taux du salaire, beaucoup d'hommes ne sont pas nourris en France.

Une voix. Ne dites pas cela, c'est faux! (Interruption.)

M. P. Leroux. Je maintiens qu'on a perdu beaucoup de temps.

M. Lignier. Cela ne s'improvise pas.

M. P. Leroux. On ne se persuade pas assez que l'agriculture est aujourd'hui la loi capitale de la société, la loi absolue. La propriété foncière est grevée d'une dette énorme de 13 à 14 milliards. Sous le régime actuel, et sous le principe de ce régime même amélioré, elle ne peut pas faire de progrès; je vais le prouver.

M. Antony Thouret. Nous avons entendu l'autre jour la théorie de M. Pierre Leroux, nous allons donc entendre aujourd'hui la pratique.

M. P. Leroux. On ne m'a pas contesté certaines vérités, par exemple, que la population des villes était trop considérable. A cause de cette situation, je dis que l'agriculture ne peut faire de grands progrès. L'agriculture qui manque de bras, manque aussi de consommateurs; je le prouve puisque j'ai dit, ce qu'on ne peut me nier, qu'il n'y a que 8 millions de Français qui mangent de la viande.

Un membre. Si, on l'a nié!

Un autre membre. La solution pratique!

M. P. Leroux. On me demande une solution pratique. Ne comprend-on pas qu'une solution ne peut être donnée quand elle n'est pas préparée dans les esprits, quand les esprits, au contraire, la repoussent? Comment voulez-vous qu'on vous apporte une solution quand les préventions la repoussent? (Interruption.) Laissez-moi vous dire des chiffres. Le nombre de ceux qui, en France, vivent d'un revenu net, n'est que de un million; la propriété foncière est de 14 milliards; voilà la situation, et c'est là toute la question. Voyez, partout est la misère; je vous ai parlé de l'agriculture, voyez les fabriques, voyez le commerce! Comment se fait la production? que devient elle? Voilà des questions que j'ai posées déjà et auxquelles on n'a rien compris (Vives réclamations. — Long tumulte).

Si vous ne voulez pas que je vous parle avec sincérité, dans la simplicité de mon cœur, je me tairai. (Parlez!)

Je puis me tromper; relevez mes erreurs, je vous remercie, mais laissez-moi aller à la recherche de la vérité. (Parlez! parlez!)

Ceux qui font la demande, voilà ce qui est la cause de la production; c'est le luxe. Et vous allez voir tout à l'heure en quoi se lie cette question à celle de l'agriculture. Il n'y a qu'un million de riches, pas davantage, et voilà pourquoi le capital se cache si facilement, voilà pourquoi, à certaines époques, tout s'arrête, parce qu'un million d'hommes ne marche plus. Voyons quelles sont les conséquences du luxe de ce million d'hommes.

Sous le rapport des choses nécessaires à la vie, que demande-t-il ce million de riches? Il est évident que les riches sont dans la cité. La cité s'enrichit quand ils y sont; quand ils n'y sont plus, elle languit sans que les campagnes en profitent, car ils ne demandent rien aux campagnes. En un mot, le capital est trop restreint, en trop peu de mains; il est mal distribué, trop facile à disparaître, trop facile à intimider.

Le remède à cet état de choses doit être trouvé par nous, par nous, assemblée nationale, envoyée ici pour cela, envoyée par le peuple et pour le peuple qui souffre. (Agitation.) Au lieu de cela que faisons-nous ici? On dit qu'on s'occupe du peuple, de l'agriculture, qui doit le nourrir; voyons. L'autre jour on nous apporte un projet, il s'agit d'un canal; cela semble du domaine de l'agriculture; eh bien, point! ce projet favorise les propriétaires de terre, mais en rien les travailleurs, les nécessiteux, eux qu'il devrait favoriser. Et en effet, un canal est une voie de communication; il distribue les richesses, mais à qui? à ceux qui possèdent, mais il ne crée pas des consommateurs, il ne fait pas que ce qui n'a pas, consomme. C'est encore se traîner dans la vieille ornière. Jusqu'à présent, toujours le but a été de favoriser les grandes compagnies, d'augmenter les primes et l'agio, mais aucun de ces projets n'a donné des avantages à l'agriculture, et cela ne pouvait pas être autrement; le résultat ne sera jamais favorable sans de nouveaux consommateurs.

Un membre. Je demande le rappel à la question, il y a urgence.

Un autre membre. Le remède, laissez dire le remède.

Un autre membre. Formulez un projet de décret!

M. P. Leroux. Tout s'enchaîne, tout se lie, voilà ce que je veux prouver aujourd'hui. (A la question!) Il faut des consommateurs pour absorber la production. Dans la loi des économies sociales, nous devons en même temps être producteurs et consommateurs. (Concluez!) Laissez-moi d'abord vous mettre en état de conclure avec moi; écoutez ceci. (Ecoutez!)

Nous sommes en France, trente-cinq ou trente-six millions d'habitants; or, tout le monde sait que d'après les lois connues de l'accroissement de la population, lois observées en Prusse, en Autriche, cet accroissement est constant dans un état de société normal. Savez-vous ce que serait la population de la France, ce qu'elle devrait être s'il n'y avait pas un vice caché qui la décime? elle serait de cent millions... (Exclamations.) Ce vice, c'est la misère! Plus vives exclamations, dénégations nombreuses). En doutez-vous? Voyez l'Angleterre, où ce vice est plus mortel encore qu'en France.

Je conclus, et voilà ma conclusion. Je dis donc que lorsqu'on vous demande un vote sur les lois qui ne changent rien à l'ancien état de choses, on apporte à cette tribune l'ignorance au lieu d'y apporter des lois savantes. (Exclamations.)

L'orateur descend de la tribune au milieu de la plus vive agitation; arrivé au bas de l'escalier, un membre lui remet un feuillet de papier, il remonte à la tribune en le parcourant et reprend:

On me demande de développer un projet de loi de colonisation agricole telle que je la comprends. Je ne me rendrai pas à cette invitation; j'attendrai les projets annoncés par le ministre. (Ah! ah!)

M. Ducoux. Citoyens représentants, je ne répondrai pas à tout ce que vient de dire l'orateur; mais, moi aussi, j'ai une vérité à lui faire entendre... Qu'il sache bien que le nom de bienfaisance du genre humain n'appartient pas à celui qui signale les plaies de l'humanité, mais à celui qui sait les guérir. (Explosion d'acclamations.)

Nous ne nous piquons pas de nous élever à des théories transcendantes, à peine compréhensibles à celui qui les a conçues, mais nous marchons péniblement dans la voie du possible, de la pratique. (Approbation.) Cette pratique nous apprend qu'il est des théories dangereuses, qu'il est des idées qu'il ne faut pas faire éclore brutalement.

J'en appelle à vous tous, citoyens ici rassemblés pour sauver la France, croyez-vous que quand certaines oreilles, entendent de telles maximes, elles ne les traduisent pas par un appel à l'émeute? — C'est vrai! très bien!

N'est-ce pas nous faire injure, à nous tous qui sommes les représentants du peuple, qui sommes l'expression, le principe, l'essence de sa pensée et de ses besoins, n'est-ce pas nous faire injure, faire injure à la république que de la déclarer perdue parce qu'elle ne se jette pas dans les bras de je ne sais quel rédempteur? (Vive et longue adhésion.) Est-ce donc elle, est-ce la république qui a épuisé les caisses laissées vides par la monarchie? est-ce elle qui a fait la situation! (Applaudissements.)

En bien! je le dis, au nom de cette république: Non, vous ne la servez pas en blâmant tous les efforts qu'on a fait pour la consolider, en blâmant toutes les lois qu'on médite pour la faire tenir debout! Or, ceux qui s'insurgent contre les lois de la République, vous

savez ce qu'ils sont, ce sont des traitres à la république! (Applaudissements.)

M. le président lit l'ordre du jour de lundi.

M. O. Thomas. Un projet de décret est mis à l'ordre du jour depuis plusieurs séances, et on l'a jusqu'ici ajourné sous différents prétextes; c'est celui concernant les adjudants-majors, les tambours-majors, les tambours maîtres de la garde nationale. Ce projet est urgent, et il ne peut, je crois, amener une longue discussion; je prie donc l'Assemblée de le mettre en tête de son ordre du jour de lundi. (Appuyé! Appuyé!)

Quelques membres. Discutons-le tout de suite!

Voix nombreuses. Non! à lundi!

La séance est levée à six heures et demie.

Nouvelles locales.

— Le décret de l'Assemblée nationale qui rend la tâche obligatoire dans les chantiers nationaux sera mis à exécution à dater de demain, mercredi, dans les chantiers du département du Rhône.

En annonçant l'exécution de ce décret, M. le sous-directeur des chantiers nationaux annonce aux travailleurs qu'ils aient à se réunir par escouade de vingt hommes qui se nommera un chef, lequel chef devra savoir lire et écrire. Il travaillera comme ses camarades, participera aux bénéfices de l'escouade et recevra en sus de l'administration une haute paye de 25 centimes par jour.

— On nous annonce que des troubles assez graves ont eu lieu hier à Givors. Des hommes de la localité se sont dit-on, emparé du poste de la garde nationale, qu'ils ont désarmé et pendant quelques heures Givors a été en leur possession.

— Rive de Gier qui possédait un conseil exécutif dans le genre de celui dont Lyon a été favorisé dans ces derniers temps, vient d'avoir une révolution municipale, révolution pacifique et tout-à-fait légale.

Le comité exécutif a été renversé et remplacé par un conseil exclusivement composé d'hommes dévoués à la cause de l'ordre.

A Saint-Chamont la même chose a eu lieu pour la garde nationale.

M. Dugas, riche propriétaire qui, dans le début de la révolution avait été menacé dans sa personne et ses propriétés a été élu commandant de la garde nationale du canton à l'unanimité. Une sérénade lui a été donnée par les habitants.

— Hier, à midi, dans la rue Bourg-Chanin, un ouvrier plâtrier à qui son maître de logement avait demandé le solde de son compte, s'est armé d'une petite hache et en brisait les meubles de l'appartement. Un agent de police du quartier, voulant arrêter ce furieux, a été obligé de se retirer, les vêtements en lambeaux; son exaspération était telle qu'on ne pouvait s'en approcher. Il n'a fallu rien moins qu'une dizaine de gardes nationaux et de gardes civiques pour pour pouvoir s'en rendre maître et le conduire à l'Hôtel-de-Ville.

— La légion des Brotteaux a fait hier l'élection de son nouveau colonel. M. Lambert, qui avait donné sa démission a été réélu.

— Hier, dans la soirée, une arrestation importante a été faite dans la rue St-Dominique. La garde nationale a saisi en flagrant délit de vol, avec effraction, un individu à qui la justice n'aurait rien moins que douze vols plus ou moins graves à lui reprocher.

— Avant-hier, dans la journée, le canton de l'Arbresle a été mise en émoi par l'arrestation de plusieurs personnes assez influentes de ce canton. Elles ont été amenées à la prison de Roanne par les dragons et la troupe de ligne. Nous manquons de renseignements sur les motifs de cette arrestation.

LETRE DU CITOYEN CHICARGON, chiffonnier de son état, AU PETIT-FILS DU PÈRE DUCHÈNE,

Touchant le banquet à 25 centimes, et contenant les raisons qui ledit citoyen Chicargon pour en proposer un autre infiniment plus populaire, pour infiniment moins de centimes.

Nous citerons ce passage:

« Avec dix centimes vous n'aurez pas, frères, des orléans et des bécaasses; mais à quoi bon? Pour ressembler à ceux dont la similitude nous fait rougir? Mais vous aurez une chouette soupe à l'ognon qu'on sentira à Châteaui-Thierry et de l'eau-d'af en masse. La table fraternité ne veut pas davantage. Laissons le vin à la jeunesse dorée des blouses... Le jour des redressements n'est pas loin!

« Il m'a été dit qu'il y aurait des banquettes et des tables au lieu de ces Messieurs à cinquante centimes; je n'y ai pas tout-à-fait cru, mais enfin c'est possible. Attendons-nous à tout de l'esprit républicain. A mon banquet, point de sièges, pas de tables, pas de banquettes; pour tables et pour bancs la terre, ce tapis de l'égalité.

« Charmant! défilant! girobolant! Ces messieurs du riche banquet nous disent qu'ils garantissent l'ordre avant, pendant et après le repas. Ne croirait-on pas entendre parler des gardes nationaux? Non, n'en finissons donc pas avec l'ordre? Mais mon mannequin en est plein d'ordre. Voilà où en est venu la réaction à demander de l'ordre en tout, pour tout. A ce signe, reconnaissiez la pensée et l'opinion du banquet à 50 centimes. Aujourd'hui ils veulent l'ordre, demain ils demanderont la tranquillité. Frères, la révolution de février est camotée: le tour est fait.

« Frères, venez à notre banquet, à dix centimes; dix centimes c'est le prix d'un mauvais cigare et d'une boîte d'allumettes chimiques. Sans doute on pourra un jour réduire ce prix, mais il faut attendre que les institutions aient rapporté au véritable peuple ce qu'il a gagné sur les barricades. D'ailleurs, si les dépenses faites, il est de l'argent à votre connaissance-trésorier, il s'empressera de le remettre au citoyen Recurt pour qu'il rachète le Louvre.

(Le petit-fils Duchêne.)

Le Propriétaire, GILLOT